de la part de M. Humbert, garde des sceaux, un dépôt de 500 000 francs. Je croyais que c'était pour acheter des titres; mais non, c'était un simple dépôt, et je ne sais combien de temps je l'aurais conservé en caisse, si la crise qui suivit la débâcle de l'Union générale ne m'avait amené à liquider. J'écrivis alors à M. Humbert qu'il eût à retirer ses 500 000 francs, qui étaient ainsi restés dans ma caisse pendant cinq ou six mois.

M. L. S. sera interrogé sous peu.

Ce financier apprenant que M. Humbert avait reçu deux millions pour faire arrêter M. Bontoux, directeur de l'Union générale, avait dit à sa femme :

— Alors, nous en avons eu une tranche!

L'INTERROGATOIRE DE M. DUMORT

Dans la soirée, M. Leydet, juge d'instruction, a interrogé M. Dumort. L'interrogatoire a porté sur les valeurs que l'ex-notaire de Rouen a mises entre les mains de Mme Humbert.

Par un acte en date du mois d'avril 1894, Mes Auzoux et Parmentier affirmèrent avoir vu dans le coffre-fort de Mme Humbert les titres de la fameuse succession. Cette pièce était destinée à rendre aux prêteurs une confiance qui commençait à s'ébranler. M. Dumort a été invité à s'expliquer là-dessus.

Il a déclaré qu'en effet, il avait vu les titres achetés en remploi d'une somme de 877 000 francs, montant des coupons échus à un trimestre. Ces titres étaient des rentes sur l'Etat, parfaitement authentiques. Il pouvait donc légitimement supposer que le capital dont il voyait ainsi employer les revenus existait réellement.

Mercredi prochain, en présence de l'inculpé et de son défenseur, M. Leydet procédera à l'examen de nombreux papiers actuellement sous scellés.

BRUIT D'ARRESTATIONS

Une conférence a eu lieu hier soir de 5 heures à 7 h. 45 entre MM. Bulot, procureur général; Herbaux, procureur de la République, et Leydet, juge d'instruction. Le silence le plus profond est gardé sur les délibérations des magistrats. Il aurait été question d'arrestations retentissantes, quoique prévues.

LE DRAME DE VIROFLAY

En septembre 1898, le fils de Mme veuve Lucien Humbert, née Marie-Louise Daurignac, sœur puînée de la grande héroïne, était trouvé pendu dans un cabinet de la maisonnette habitée par la famille à Viroflay.

Etait-ce un suicide? Etait-ce un crime? Le jeune homme avait 15 ans, il n'avait jamais manifesté des idées de suicide. D'autre part, il fut constaté que la courroie d'un appareil photographique qui avait servi d'instrument de mort n'enserrait pas complètement le cou, le corps était suspendu par la mâchoire inférieure; dans ces conditions, il ne pouvait y avoir strangulation.

Le permis d'inhumer fut néanmoins délivré.

Aujourd'hui, la mère du mort, le petit Frédéric, croit fermement que son fils a été assassiné; et elle indique Romain Daurignac comme le meurtrier de son enfant. En découvrant le cadavre de Frédéric, elle aurait vu, a-t-elle dit, la main de l'assassin.

Elle ajoute que déjà une fois Romain Daurignac a voulu enlever l'enfant à la gare Saint-Lazare, qu'il a été arrêté et que M. Escourrou, commissaire spécial, a étouffé l'affaire, de même que plus tard la justice a refusé de faire l'enquête sur la mort de l'enfant.

Jusqu'à ce qu'on ait pu expliquer en quoi le décès du petit Frédéric pouvait profiter à quelqu'un, l'accusation portée contre Romain Daurignac restera sans fondement.

Cet aventurier était, dit-on, un bandit qui ne reculait pas devant le crime, mais fallait-il encore que le crime lui fût profitable.

EN VILLÉGIATURE

De la *Journée* :

Plusieurs membres de la famille Daurignac se trouvent actuellement en villégiature à Saint-Germain-en-Laye.

On nous a affirmé — nous donnons, évidemment, ce bruit sous toutes réserves — que M. Emile Daurignac lui-même y a été vu dernièrement.

LE CADRE SYMBOLIQUE

Il y a quelque temps encore, dans la salle du Cercle républicain de Melun, on pouvait voir au tableau des membres du Cercle les noms inscrits de « Frédéric Humbert, ancien député », et de « Armand Parayre, imprimeur ».

Les fiches portant ces noms viennent de disparaître subitement, enlevées par une main prudente et soucieuse d'éviter un tel voisinage aux autres noms [illegible].

Mais aventure curieuse est que ce tableau des membres du Cercle est enfermé dans un superbe cadre [illegible] sculpté — qui sort des ateliers de la maison centrale de Melun.

[illegible] symbolique.

LES FÊTES DE ROCHAMBEAU

Les délégués français pour la cérémonie de Rochambeau sont arrivés lundi à Buffalo à 9 heures. Ils n'y sont restés que très peu de temps et se sont rendus aux chutes du Niagara.

Le *Gaulois* est arrivé à New-York.

Il est accompagné des navires de guerre américains *Alabama*, *Olympia* et *Kearsage*.

Le maire de New-York a invité ses concitoyens à pavoiser leurs habitations pendant le séjour des Français, « hôtes bienvenus de New-York ».

La grande cité est merveilleusement décorée. Les Français y reçoivent le plus enthousiaste des accueils.

Leur voyage à travers les Etats-Unis est un véritable triomphe.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dimanche a eu lieu, dans le canton de Landivisiau (Finistère), l'élection d'un conseiller d'arrondissement. Voici les résultats :

Inscrits : [illegible]; votants : 3751. M. Laurent Boucher, maire de Lampaul, républicain catholique, 2654 voix. Élu.

LE VOYAGE DE M. LOUBET

Le dernier toast au roi de Danemark

A bord du *Cassini*. Juste avant le départ de l'escadre, M. Loubet a tenu à peu près ce discours :

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté et je la remercie de son accueil si cordial; le souvenir en restera profondément gravé dans mon cœur.

Je bois à la famille royale tout entière, dont les membres, nombreux et honorés, remplissent dignement dans toute l'Europe les fonctions auxquelles il a plu à la Providence ou au choix des peuples de les appeler.

Je bois au Danemark, à qui nous sommes unis par le lien d'une sympathie profonde et ancienne; au Danemark, petit par l'étendue et le chiffre de sa population, grand par son histoire et sa vaillance, par l'éclat avec lequel il marche dans les voies du progrès au premier rang des peuples civilisés.

Je bois à Sa Majesté et au vaillant peuple danois.

Ce matin, la *Lanterne* est prise d'une nouvelle crise. Elle jetta des cris de douleur. Elle est suffoquée de ce que M. Loubet a osé parler de la Providence. Conçoit-on pareille audace! Pauvre *Lanterne*, va! Tu t'éteins!

A Dunkerque

Les ministres vont au-devant du président

La *Sainte-Barbe* a quitté ce matin, à 9 heures, le quai par un temps superbe avec légère brise du Nord-Ouest, ayant à bord MM. Waldeck-Rousseau et de Lanessan, ainsi que le préfet maritime, qui vont au-devant du *Montcalm*.

L'escadre est signalée

A 11 heures, l'artillerie des bâtiments de l'escadre du Nord se fait entendre : elle salue par des détonations répétées l'entrée en rade de la division navale de la Baltique. Tous les navires arborent le grand pavois. Les équipages montent à la bande et poussent sept cris de : « Vive la République! »

Au sommet du grand mât du *Montcalm*, qui est escorté par les contre-torpilleurs, flotte le pavillon personnel du président.

De Copenhague à Dunkerque

La mer a été très grosse pendant une grande partie du voyage, ce qui explique le retard de l'arrivée de l'escadre à Dunkerque. Le *Montcalm* et le *Guichen* donnaient de forts coups de tangage.

Leur lourde coque était ballottée comme celle d'un canot. La mer embarquait à bord. A certains moments, il y avait 0m,20 d'eau sur le pont du *Montcalm*.

Un embrun succède à un autre. Une immense vague, en déferlant, arrache une partie des montants de fer de tribord devant, qui supportent la passerelle de l'officier de quart du *Guichen*.

Non seulement la mer passe par-dessus la passerelle qui est à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de l'eau, elle s'élève jusqu'à moitié du mât de misaine et passe par-dessus la cheminée d'avant.

L'enveloppe du canon d'avant est enlevée, ainsi que celle des canots.

Dimanche matin, il a été impossible de déjeuner à bord du *Montcalm*.

Ce n'est pas que tout le monde soit malade, mais le maître-coq ne peut allumer les feux de ses cuisines; les vitres en ont été brisées et ses fourneaux sont dans l'eau. On mange froid, pain sec, biscuit, ce qu'on a sous la main.

Dans les eaux françaises

La mer s'est calmée hier, quoique ce matin mardi la brume soit épaisse.

A 7 heures, on s'aperçoit que l'eau est trouble et jaune. On est à l'entrée du Pas-de-Calais, au nord de Ramsgate, presque entre les deux bancs de Long-Sand et de Sunk, que sépare le mauvais passage de Black-Deep.

Même pendant le plus fort du mauvais temps les bâtiments n'ont pas cessé de marcher au minimum de dix-huit nœuds. C'est le plus long raid maritime qui ait été accompli à cette allure.

La rencontre du président et des ministres

Il est 11 h. 1/2 quand M. Loubet descend sur le torpilleur *Sainte-Barbe*, qui a accosté le *Montcalm*. Il est salué par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, et par M. de Lanessan, ministre de la Marine. M. Delcassé porte la grand'croix en diamants du Danebrog, que lui a remis le roi de Danemark.

C'est à midi 1/2 que M. Loubet remet le pied sur la terre de France.

Les réceptions

La foule est compacte sur les quais. Le président de la Chambre de commerce reçoit M. Loubet et prononce un discours félicitant le président de son heureux voyage.

Puis, M. Dumont, maire, présente le Conseil municipal et remercie le président d'avoir choisi Dunkerque comme lieu de débarquement.

A son tour, le président du Conseil général présente l'Assemblée départementale.

Les autorités

Aux réceptions, assistaient : la délégation belge en grand uniforme, les amiraux Borel, de Brétizel, Havard et Forêt, les généraux Jeannerod, de Germiny, Percin, Courbassier et Devoreix, le président et les membres de la Chambre de commerce, le clergé de la ville.

Sont en outre présents : MM. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres; Saisset, Schneider, Vel-Durand et Vatin, anciens préfets du Nord; les fonctionnaires du département.

M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, qui est venu à Dunkerque pour présenter à M. Loubet une délégation des présidents des Chambres de commerce et des établissements de bienfaisance de Belgique, etc.

Décorations

Le président a remis la croix de la Légion d'honneur à MM. Munch, commandant chef du génie; Pochet, capitaine au 21e; Lesage, capitaine au 48e; Guasco, capitaine au 127e; E. Tardieu, capitaine au 4e; Faber et Pravet, officiers d'administration de 1re classe.

Il décerne en outre la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Tribourdeaux, conseiller général, et la croix de chevalier à M. Titren, président du bureau de bienfaisance.

Une médaille d'or

M. Jean Trystram, président de la Chambre de commerce, a remis au président une magnifique médaille d'or que la Chambre de commerce a fait frapper dans le but de commémorer la visite du chef de l'Etat à Dunkerque.

Les dames de la halle

Lorsque le président est arrivé devant l'hôtel de la Chambre de commerce, une délégation des dames de la Halle lui a remis une superbe petite goélette en argent. L'une des dames, s'adressant à M. Loubet, s'exprime ainsi :

« Nous vous souhaitons, Monsieur le président, bonne santé, bonne chance, pour vous, pour votre dame, pour vos enfants et pour votre maman ».

La goélette a 0m,25 de longueur sur 0m,35 de hauteur : elle est munie de mâts et de voiles, le tout en argent.

Dunkerque et Cronstadt

Le général Devaureix, gouverneur de Dunkerque, a adressé au gouverneur de Cronstadt le télégramme suivant :

« *Le général Devaureix et les officiers des* garnisons de Dunkerque, Saint-Omer, Calais, Boulogne, Bergues, Gravelines, réunis pour attendre et saluer les premiers en France le président à son retour de Russie, ont l'honneur d'adresser au général gouverneur et à leurs camarades de Cronstadt, leurs chaleureux sentiments de confraternité d'armes, et leurs vœux ardents pour Leurs Majestés et la glorieuse armée russe. »

M. LOUBET A MONTÉLIMAR

Un escadron du 1er hussards quittera Valence samedi, pour se rendre à Montélimar, où il doit faire l'escorte d'honneur de M. le président de la République, qui arrivera dimanche matin dans cette ville.

D'autre part, le 52e de ligne de Montélimar sera renforcé de 400 hommes du 75e de ligne de Romans.

La peste à Majunga

D'après un télégramme daté de Tananarive 26 mai, huit cas de peste suivis de quatre décès se sont, depuis le 9 mai, produits à Majunga.

Le général Galliéni, après entente avec le chef du service de santé, a prescrit d'urgence les mesures pour localiser et enrayer l'épidémie. Majunga a été déclarée contaminée et tous les ports, tant de la colonie que des régions voisines ont été avisés.

Le général Galliéni va se rendre ces jours-ci à Majunga.

Les Dames de la halle de Dunkerque offrent à M. Loubet une goélette en argent

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN BELGIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, le 26 mai.

Victoire catholique

Les prévisions que je vous indiquais dans ma lettre de dimanche minuit se réalisent à peu de chose près.

C'est décidément une victoire éclatante pour le parti catholique et le gouvernement.

Cette victoire, évidemment, ne se traduit pas par la conquête d'innombrables sièges, cela n'est pas possible sous le régime de la Représentation Proportionnelle, mais elle éclate à l'évidence dans les chiffres de voix des différents partis et dans la répartition des 14 sièges nouveaux de représentants que nous valent les accroissements de la population depuis dix ans.

Ces 14 sièges sont ainsi répartis :

I. Sièges qui étaient soumis au système majoritaire

Gand : 1 siège conquis par les catholiques. — *Verviers* : 1 siège conquis par les catholiques. — *Alost* : 1 siège conquis par les catholiques. — *Soignies* : 1 siège conquis par les socialistes. — *Charleroi* : 1 siège conquis par les catholiques. — *Liège* : 1 siège conquis par les catholiques.

II. Sièges qui étaient soumis au système de la R. P.

Bruxelles : 3 sièges : catholiques, 1 siège; démocrates-chrétiens (abbé Daens), 1 siège; libéraux, 1 siège.

Anvers : 2 sièges conquis par les catholiques (?). — *Bruges* : 1 siège conquis par les catholiques. — *Courtrai* : 1 siège conquis par les catholiques. — *Namur* : 1 siège conquis par les catholiques.

Au total donc les catholiques ont conquis *9 sièges nouveaux sur 14* (si le résultat d'Anvers est confirmé).

De plus, les catholiques enlèvent aux libéraux, dans l'arrondissement de Dinant, le siège qu'ils possédaient.

La majorité des catholiques est donc renforcée de 10 représentants.

L'ancienne Chambre était composée comme suit :

86 catholiques, 1 daensiste, 34 libéraux et radicaux, 31 socialistes. Total : 152.

La nouvelle Chambre — qui comptera 166 députés — se divisera de la façon suivante :

96 catholiques, 2 daensistes, 34 libéraux et radicaux, 34 socialistes. Total : 166.

La majorité gouvernementale qui était de *20 voix* atteindra donc *26 voix*. C'est un résultat inespéré!

D'après des calculs faits sur les chiffres de lundi après-midi, voici le bilan de la journée du 25 mai pour les différents partis :

Les catholiques

Depuis 1900, les catholiques n'ont perdu de voix nulle part; ils en gagnent au contraire un nombre considérable dans tous les arrondissements du pays où il y avait lutte.

Ils ont conquis 9 sièges nouveaux et un siège ancien.

Ils n'en perdent aucun.

Les libéraux

Les libéraux ont perdu du terrain dans les arrondissements d'Anvers, Malines, Turnhout, Soignies, Bruges, Gand, Dinant, Arlon et Neufchâteau.

Ils ont gagné du terrain dans les arrondissements de Louvain, Nivelles, Charleroi, Liège, Ostende, Courtrai, Roulers, Ypres et Alost.

Les socialistes

Les socialistes sont en progrès à Louvain, Malines, Soignies, Liège, Verviers, Gand, Alost, Arlon et Neufchâteau.

Ils perdent dans les arrondissements de Bruxelles, Nivelles, Charleroi, Courtrai et Dinant.

Ils ne perdent aucun siège.

Ils conquièrent 3 des sièges nouveaux.

Pour bien se rendre compte de la portée de ces constatations, il faut se rappeler que le nombre des électeurs a augmenté depuis 1900.

Publications officielles

Le sens de cette élection n'échappe à personne. Les socialistes sont arrêtés dans l'élan qui, depuis 1894 — date de leur entrée à la Chambre — leur faisait gagner à chaque élection un grand nombre de voix. Les libéraux rentrés à la Chambre en 1900 grâce à la Représentation Proportionnelle sont frappés d'immobilité, et même leurs troupes se débandent çà et là définitivement au profit des socialistes. Quant aux catholiques, malgré la campagne haineuse de l'opposition, ils triomphent; et l'on peut se demander comment leurs adversaires pourront jamais avoir raison d'eux!.. Cette nouvelle victoire est due à leur modération, à leur ténacité, à leur union et à l'œuvre administrative et législative du gouvernement de leur choix.

L'émeute d'avril a produit le résultat attendu. Le corps électoral a signifié aux socialistes que les moyens violents et les tentatives révolutionnaires n'auront jamais d'autre effet chez nous que d'attirer sur leurs auteurs les foudres d'une légitime répression.

A Bruxelles

On vient de proclamer les résultats officiels de Bruxelles. Ils consacrent la victoire des catholiques dans une proportion qu'on n'avait osé espérer.

Voici ces résultats (pour la Chambre) :

Catholiques	89 725 voix	9 élus
Libéraux	59 934 —	6 élus
Socialistes	57 512 —	5 élus
Daensistes	11 851 —	1 élu
Indépendants	9 877 —	pas d'élu
Ruraux	6 027 —	pas d'élu

En 1900, les catholiques n'obtenaient que 89964 voix. Nous gagnons donc 1 0 000 voix.

Les socialistes sont en recul de 2 000 voix. Les libéraux ne gagnent que 2 000 voix.

Si l'on tient compte de ce fait que la liste rurale n'a recueilli que des voix catholiques, qu'au moins la moitié des indépendants et des daensistes (démocrates-chrétiens dissidents) sont des catholiques, l'on peut donc dire que les catholiques recueillent dans l'arrondissement de Bruxelles **117 000 voix**.

Il ne s'en est fallu que de 170 voix pour que les catholiques aient eu 10 sièges au lieu de 9.

Dans les quatre grandes villes du pays, les catholiques sont en progrès manifeste. Ils gagnent 10 000 voix à Bruxelles, 8 000 à Liège, 6 000 à Anvers et 5 000 à Gand. Dans l'ensemble du pays, ils ont progressé de 60 000 à 80 000 voix! L.

Le mécanisme de la Représentation Proportionnelle

En principe, la R. P. — comme son nom l'indique — alloue à chaque parti une part de représentation égale à sa force électorale.

L'électeur a *une* voix s'il est âgé de 25 ans.

Il en a *deux* s'il est père de famille, âgé de 35 ans et imposé à raison de 5 francs par an (patente comprise).

Il en a deux également s'il a 100 francs de rente.

Il en a *trois* s'il est diplômé de l'enseignement moyen.

On ne peut avoir plus de trois voix.

L'électeur peut donner sa ou ses voix en tête d'une liste ou à côté du nom d'un candidat d'une liste; mais ce dernier vote — appelé vote de préférence — compte aussi comme vote de liste.

Pour connaître le chiffre électoral d'une liste, on calcule donc les votes de liste et les votes de préférence. Lorsque ce calcul est fait pour toutes les listes, on divise successivement ces chiffres par 1, 2, 3, 4, etc., et on range les quotients par ordre d'importance en nombre égal à celui des sièges à conférer. Le dernier quotient est le quotient électoral. Chaque liste a donc autant de sièges que son chiffre renferme de quotients électoraux.

Prenons pour exemple le scrutin de Bruxelles en 1900 :

Catholiques : 89 964 voix. — Quotients obtenus : 89 964 — 44 982 — 29 988 — 22 491 — 17 992 — 14 994 — 12 866 — 11 243. (Inutile de continuer la division par 9.)

Libéraux modérés : 32 883 voix. — Quotients obtenus : 32 883 — 16 441 — 10 961. (Inutile de continuer la division par 4.)

Radicaux : 24 185 voix. — Quotients obtenus : 24 185 et 12 092.

Socialistes : 59 389 voix. — Quotients obtenus : 59 389 — 29 694 — 19 796 — 14 847 — 11 877.

Il y avait, en 1900, 18 sièges de représentants à conférer (aujourd'hui il y en a 21).

Rangeons donc ces quotients par ordre d'importance au nombre de 18 :

89 964	cath. —	59 389	soc. —	44 982	cath. —		
32 883	lib. —	29 988	cath. —	29 694	cath. —		
24 185	rad. —	22 491	cath. —	19 796	soc. —		
17 992	cath. —	16 441	lib. —	14 994	cath. —		
14 847	soc. —	12 866	cath. —	12 092	rad. —		
11 877	soc. —	11 243	cath. —	10 961	lib. —		

Les catholiques ont donc eu 9 sièges;

Les socialistes 5 sièges;

Les libéraux 2 sièges;

Les radicaux 2 sièges.

En conséquence, le quotient électoral était 10 961.

Les daensistes (10 173 voix) et les indépendants (9 818) n'ayant pas atteint le quotient électoral n'eurent donc aucun siège.

Toutes ces opérations mathématiques se résument en principe à ceci : Pour connaître le quotient électoral, il faut diviser le chiffre des votes émis dans l'arrondissement par le chiffre des mandats à conférer. Chaque liste a droit à autant de mandats qu'elle contient de fois le quotient électoral.

Nous disons : en principe, car il y a les voix perdues, telles les voix qui vont à des listes n'atteignant pas le quotient électoral.

Comme on le voit, notre R. P. doit nécessairement effaroucher le profane. Mais, somme toute, son système n'est guère fort compliqué. Cependant ce système présente plusieurs graves inconvénients.

D'abord il aliène la liberté de l'électeur qui ne peut voter que pour une liste entière et pour un nom et non pour les candidats qui lui conviennent.

De plus, les « votes de préférence » n'ont d'efficacité que pour autant qu'ils atteignent le chiffre du quotient électoral. Exemple : les catholiques en 1900 ont eu à Bruxelles huit élus; pour que le neuvième candidat fût préféré au huitième — ce qui s'est fait — il a fallu que le neuvième eût plus de 10 961 voix de préférence. L.

MORT DE BENJAMIN CONSTANT

Un des peintres français les plus en vue vient de mourir : M. Benjamin Constant a succombé lundi à une maladie qui depuis plusieurs mois l'avait arraché à son activité.

Très discuté, dans ces derniers temps surtout, Benjamin Constant avait cependant une maîtrise qui a honoré la peinture française. Il était devenu le peintre des souverains et des princes du sang ou de la richesse. Ses portraits de Léon XIII, de la reine Victoria, du duc d'Aumale, de la duchesse de Marlborough, sont célèbres. Au Salon de 1902, on admire une de ses dernières œuvres, et des meilleures, le portrait de lord Saville.

Coloriste brillant, Benjamin Constant avait abordé avec bonheur la décoration. Citons le plafond central de la grande salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et *l'Entrée du Pape Urbain II à Toulouse*, son chef-d'œuvre en ce genre.

Benjamin Constant, né à Paris en 1845, était élève de Cabanel. Il parut pour la première fois au Salon en 1869 avec un tableau : *Hamlet et le roi*. Après un voyage en Orient, il peignit des toiles lumineuses : *Bouchers maures à Tanger*, *les Chérifas*, *la Soif*, etc., qui lui valurent successivement les récompenses du Salon.

Il meurt en plein talent et son nom gardera une des meilleures places parmi les portraitistes français contemporains.

Les grèves

Morlaix. — La grève des ouvriers menuisiers continue. Les grévistes demandent 4 francs par jour et 0 fr. 50 en plus par jour de déplacement hors de la ville.

Des ouvriers des autres ateliers ont cessé le travail ce matin, mais la grève n'est que partielle.

LES CONGRÉGATIONS

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Nîmes. — Le Conseil municipal anticlérical de Nîmes a émis un avis défavorable aux succursales que possèdent en cette ville les Congrégations autorisées suivantes : Sœurs de Saint-Vincent de Paul (un orphelinat, une crèche, une école); Sœurs de la Charité, dites de Besançon (une école maternelle, une délégation à l'évêché et à l'institution de l'Assomption, un orphelinat); Sœurs de Saint-Joseph des Vans (pensionnat); Sœurs Maristes de Lyon (pensionnat).

Les deux orphelinats ont failli, jusqu'à remplacement par des institutions laïques du même genre, trouver grâce devant les sectaires; l'avis favorable n'a été repoussé que par 15 voix contre 13.

UN AUDACIEUX ESCROC

Compiègne, 27 mai. — De notre correspondant particulier :

Nos religieuses Carmélites viennent d'être victimes d'un audacieux escroc qui, en se faisant passer pour contrôleur des contributions directes, est arrivé, à force de menaces, plus qu'à l'aide d'arguments, à se faire remettre par la Supérieure 288 francs, soit le complément de son premier semestre d'impositions.

Au moment où la plainte de la Sœur était formulée entre les mains du commissaire de police, ce dernier recevait de son collègue de Senlis un télégramme l'informant qu'un vol identique avait été commis au préjudice d'une des communautés de la ville.

Cet escroc des couvents, le même certainement, n'a pas encore été découvert.

LE SAINT DU JOUR

SAINT GERMAIN, ÉVÊQUE DE PARIS (576)

Saint Germain naquit dans les premières années du VIe siècle et passa sa jeunesse dans la solitude et la piété d'un monastère sous la direction d'un saint religieux nommé Scopilion qui fut son maître et son protecteur. Ordonné prêtre par l'évêque d'Autun, il fut élu évêque de Paris et se rendit célèbre dans toute la chrétienté par ses immenses charités, son zèle apostolique dans une époque constamment troublée par les guerres civiles et les invasions étrangères. Après un épiscopat de près de quarante années, il mourut en 576. On lui doit la fondation du fameux monastère de Saint-Germain des Prés.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. l'abbé Belloir, vicaire à Notre-Dame de Touchet (Manche), à 28 ans. — Mlle Gabrielle Duperrier, le 21 avril, à 25 ans, à Paris. — Mlle Claire Deraine, le 17 mai, à 86 ans, à la Londe (Seine-Inférieure). — Mme Ernest Lefebure, le 25 mai, à Paris, à 68 ans, dont les funérailles se feront demain, mercredi 28 mai, à Saint-Roch, à 9 heures.

PÈLERINAGE NATIONAL A ROME

S. A. I. et R. Mme la comtesse d'Eu prie d'informer les Dames adoratrices que le 19 juin, à Gênes, elles seront admises à vénérer la *Sainte Face d'Edesse*, vers 4 heures, dans l'église de Saint-Barthélemy des Arméniens, desservie par les RR. PP. Barnabites.

Son Altesse a sollicité une audience *spéciale* du Saint-Père pour les Dames adoratrices.

(Départ de Paris le 9 juin, à 8 heures. Visite de Gênes, Florence, Assise, Lorette, etc. Prix : 385 francs en 1re classe, 315 francs en 2e classe.)

S'inscrire au Bureau central, 84, rue Lamarck, Paris.

Le Comité des Pèlerinages, dont le bureau est 84, rue Lamarck, nous demande de rappeler outre ce départ du 9, le train du 10 (prix 184 fr. en 3e classe) et le train par la Suisse qui part le 9 à midi 25.

S'inscrire d'urgence.

ÉCHOS RELIGIEUX

Les fêtes du centenaire de sainte Philomène

Les fêtes du centenaire de sainte Philomène ont été accueillies à Rome avec un véritable enthousiasme. La vénérable église de Sainte-Pudentienne où elles ont été célébrées n'a pas désempli durant les trois jours. Le décor était magnifique, et les chanteurs de Sainte-Marie Majeure ont prêté leur concours aux offices du matin et du soir. La parole des prédicateurs a particulièrement contribué à l'éclat des solennités, et il était bien évident, qu'avec la dévotion à l'illustre thaumaturge, ses panégyristes attiraient la foule dans l'église qui est la plus antique de Rome.

S. Em. le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, S. Em. le cardinal Mathieu présidèrent les cérémonies du soir.

Samedi soir, la clôture solennelle a été suivie du *Te Deum* entonné par S. Em. le cardinal Mathieu.

Un incident a particulièrement ému toute l'assemblée. Dans son discours, le prédicateur, M. l'abbé Monestès, parlant du témoignage qu'il faut rendre à la Vérité par le martyre, la pureté, la doctrine, avait évoqué le souvenir de ces petits enfants qui, en Pologne, viennent d'être persécutés pour avoir refusé de prier en langue allemande afin de sauvegarder l'intégrité de leur foi.

Un prêtre de majestueux aspect fendit la foule, entra dans le sanctuaire où se trouvait le prédicateur, lui serra les mains et l'embrassa au milieu d'une profonde émotion. C'était un évêque polonais, chassé de son siège, arrivé depuis quelques jours à Rome.

Ces solennités laisseront un grand souvenir ici, et le culte de la martyre ne cessera de s'accroître désormais.

« LES CONTEMPORAINS »

L'ami de Géricault et de Delacroix, Ary Scheffer, est un des plus grands peintres de l'Ecole française contemporaine. Grand peintre de sujets religieux on cite de lui Saint Augustin et sainte Monique, *la* Tentation du Christ, *le* Christ consolateur *parmi les chefs-d'œuvre dont on trouvera de fort belles reproductions dans ce numéro.*

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8°, 0 fr. 10. Un an, 6 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

MÈRE FRANÇAISE

LA MAISON DE JEU

(Suite)

Quand le 1er avril, jour de l'inauguration, l'empereur et l'impératrice arrivèrent en daumont devant la grande entrée, ouvrant sur l'avenue de la Bourdonnais, il y avait là pour les attendre, non seulement la famille impériale, la cour et le corps diplomatique, mais aussi un délégué de chacun des grands Etats de l'Europe.

Pour l'Angleterre, c'était le prince de Galles.

Pour la Hollande, le prince d'Orange.

Pour la Russie, le prince de Leuchtenberg.

Pour la Belgique, le comte de Flandre.

Pour l'Italie, le duc d'Aoste, père du futur époux de la princesse Hélène d'Orléans.

Ces princes sont morts ou ont vieilli; mais alors on pouvait les contempler dans toute leur glorieuse jeunesse, et ils se trouvaient si heureux de respirer l'air de notre belle capitale!

Puis vinrent les rois après les princes.

C'était l'empereur de Russie, Alexandre II, qui fut malheureusement salué d'une injure au palais et d'une balle au bois de Boulogne.

C'était l'empereur d'Autriche, François-Joseph.

C'était le sultan Abdul-Aziz.

On ne comptait alors que quatre empereurs en Europe : le quatrième s'appelait Napoléon III. Il n'y avait pas d'empereur allemand; il n'y avait qu'un roi de Prusse, Guillaume Ier.

Et lui aussi vint à Paris.

L'empereur Napoléon alla lui-même le recevoir à la gare du Nord avec un cortège de gala. Dans la deuxième voiture, on put voir le feld-maréchal de Moltke; dans la troisième, le chancelier comte de Bismarck, dont on commençait déjà à s'occuper beaucoup; il fut même sifflé au sortir de la gare.

Le roi Guillaume logea au pavillon de Marsan, aux Tuileries; en passant sous l'Arc de Triomphe du Carrousel, il dit à Napoléon :

— Comme vous avez fait de belles choses depuis que j'ai passé ici!

En effet, il ne venait pas pour la première fois chez nous; il y était déjà venu en 1814, et une de ses premières promenades fut celle des Buttes-Chaumont où, entouré de son état-major, il fit en allemand une sorte de conférence dans laquelle il désignait du bras les points occupés, pendant l'invasion, par l'armée prussienne qu'il commandait.

Donc, Guillaume avait amené avec lui plusieurs officiers allemands. Outre Bismarck et de Moltke, on trouvait le comte de Goltz, aide de camp du roi, frère de l'ambassadeur de Prusse; on se montrait aussi le grand maréchal de la cour, comte de Leubourg, les ministres de Verl et Furth, les lieutenants généraux Wirlich et Redel, et les conseillers intimes Nirlens et Stols, les secrétaires de l'ambassade de Paris, le baron Otto de Thunen et le comte Ditlewitz.

Ces messieurs admirèrent Paris, et on les avait confiés à des chambellans ou à des officiers généraux qui leur faisaient les honneurs de la ville et de la cour avec la courtoisie la plus parfaite.

Quoi qu'on eût déjà lieu de soupçonner les projets allemands, aucune question irritante n'était soulevée; les Français sont bien trop polis et hospitaliers.

En revenant des Buttes-Chaumont, deux Allemands s'étaient arrangés pour monter en voiture et rester ensemble tout seuls. C'était le lieutenant général Wirlich et le secrétaire d'ambassade Otto de Thunen.

— Mon cher baron, disait le premier, vous n'avez pas répondu à la communication du grand état-major qui vous a été faite à vous en même temps qu'à l'attaché militaire. On se défiera moins de vous qu'on se défierait d'un soldat. Voyons! cherchez bien; ne voyez-vous pas à qui vous pourriez soutirer les renseignements demandés? Tenez, nous savons pertinemment que l'empereur Napoléon possède ces renseignements en double, et voulez-vous que je vous dise qui en est chargé et les détient?

— Général, vous êtes très fort; mais moi aussi, je le sais, depuis quelques jours.

— Et c'est?.....

— Le comte de Larmentane.

— Vous y êtes, mon bon.

— Et pour avoir ces documents, il faudrait?.....

— Dame! cherchez, trouvez.....

— Où peuvent-ils être remisés?

— Oh! pas à portée de la main, allez!

— Et alors..... vous pensez que.....

— Je pense qu'ils sont dans son secrétaire, son bureau ou quelque autre meuble du même genre.

— *Der Teufel!*..... Il faudra crocheter?.....

Le général ne sourcilla pas et reprit :

— Tous les moyens sont bons, baron, quand il s'agit de la gloire de la patrie allemande!

L'autre s'inclina :

— Comment se rapprocher de ce Larmentane? grommela-t-il.

— Voilà! Vous connaissez l'homme mieux que moi. Il est à l'eau. C'est un joueur. Ce dissipateur a toujours besoin d'argent; mettez-y le prix. Si vous réussissez, c'est votre avenir assuré, ai-je besoin de vous le dire?

Le baron Otto, stimulé de cette façon, se rapprocha de Larmentane. Celui était très liant et parlait tant qu'on voulait, mais l'Allemand n'avait aucun prétexte pour entrer dans son cabinet. C'était ce qu'il voulait, et il était déterminé à tout pour y arriver.

Un incident vint nouer plus solidement l'amitié des deux hommes.

On sait combien on joue à Paris. On joue dans trois sortes de maisons :

Les clubs ou cercles autorisés;

Les cercles tolérés;

Les tripots.

Rue Galilée, non loin de l'hôtel des Larmentane, il y avait un de ces cercles tolérés, maison bien tenue et bien composée. Presque tous ses habitués étaient membres des cercles les plus hauts cotés de Paris. Mais, rue Galilée, ils se trouvaient plus à l'aise pour satisfaire leur passion du jeu. Larmentane y venait souvent.

Il était assis, ce soir-là, à une table de baccara entourée de douze chaises toutes occupées, et même derrière on voyait debout une vingtaine de joueurs penchés avidement sur le dos des autres.

Sur la table, les jetons rouges et blancs en nacre, en ivoire et en os représentant ou cinquante, ou vingt-cinq, ou cinq louis et contre lesquels on a échangé ses billets à l'avance pour plus de commodité. Et puis un joueur jette plus facilement sur le tapis un jeton de nacre qu'un billet bleu, cela est connu.

— Faites vos jeux, Messieurs, crie le banquier assis au milieu de la table.

Les jetons pleuvent sur le tapis.

— Le jeu est fait!

— Combien la banque? crie Larmentane.

— Ce que vous voudrez, tous les coups sont tenus.

— Je fais cinq cents louis au premier tableau.

— Rien ne va plus, dit le banquier.

Le croupier répète la phrase consacrée. Le croupier est l'employé chargé de donner les jeux de cartes, de les étaler, de payer les gagnants ou de ramasser le gain du banquier avec sa latte.

Le banquier distribue deux cartes à droite, deux à gauche et en prend deux pour lui.

Il y a quarante mille francs sur les deux tableaux.

Les *pontes*, ceux qui étaient engagés dans le coup, attendaient anxieux. La sueur perlait sur le front de Larmentane.

Le banquier releva ses cartes; il n'avait ni huit ni neuf. Il dit :

— Je donne des cartes.

— Le tableau de droite refusa la carte; celui de gauche en demanda; on lui donna une figure, un roi.

Le point du banquier était inférieur au tableau de droite qui s'y tenait, et supérieur au tableau de gauche qui avait tiré un roi.

— Je tire, dit le banquier.

Il amena un trois. Il tirait à cinq.

— J'ai huit, dit-il triomphant.

Les deux tableaux perdaient; le croupier rafla avec sa latte tous les jetons.

Les dix mille francs de Larmentane y passaient. Dix fois il recommença; dix fois il perdit, et fut *lavé, nettoyé*, comme on disait autour de lui. Il laissait là cent mille francs; il en avait emprunté dix mille; il en devait autour de lui deux cent mille.

— Quelle déveine! hein? lui disait-on. Mais vous vous referez.

Il prit son chapeau et son pardessus, sans savoir ce qu'il faisait, et il partit désespéré. Il était 4 h. 1/2 du matin.

— A qui m'adresser? pensait-il. A mon beau-père? à ma femme? à l'empereur? Non, tous ces moyens sont usés..... Je suis fini..... fini..... vidé.....

Marchant comme un homme ivre, il heurta un homme au coin de l'avenue des Champs-Elysées. Il leva les yeux et reconnut Otto de Thunen.

— Comment, c'est vous, dit celui-ci. D'où sortez-vous?

— Ah! ne m'en parlez pas! Du cercle, où j'ai perdu tout, tout, tout.

— Quoi, tout?....

— Des sommes folles.....

— Mais encore?

— Trois cent mille, au bas mot.

— C'est un beau chiffre, mais enfin!.....

— J'en dois les deux tiers.

— Ecoutez, Larmentane, ne vous chagrinez pas; allez vous reposer tranquillement et venez me trouver vers 4 heures, chez moi, voulez-vous? Ma bourse est à votre disposition.

— Vous feriez cela, vous? Vous savez ce que je dois, ce dont j'ai besoin?

— Je le sais, nous arrangerons tout cela.

— Eh bien! merci, j'accepte, je m'en souviendrai.

Ils se donnèrent la main et se séparèrent.

Otto revenait chez lui en se frottant les mains. Il ne se trouvait pas là par hasard; il sortait lui-même de la maison de la rue Galilée où il avait tout vu et tout entendu.

— Je le tiens, se dit-il.

(*A suivre.*)

CHARLES DE VITIS.